

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS38

présenté par

M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Vercamer et Mme Sanquer

ARTICLE 16

Après l'alinéa 37, insérer l'alinéa suivant :

« f) (*nouveau*) L'accès des personnes en situation de handicap à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les missions confiées à France compétences, il est proposé d'ajouter une mission en faveur des personnes en situation de handicap : celle de renforcer l'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage pour ce public.